

FACTURES D'EAU : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION COHÉRENTE AVEC LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

Depuis le transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement collectif, la communauté de communes de Bièvre Est a engagé une réflexion globalisée sur les besoins d'investissement et de renouvellement du patrimoine nécessaire au maintien du service, tout en répondant au changement climatique et aux contraintes réglementaires grandissantes.

Deux programmes pluriannuels d'investissement indispensables

Afin de répondre aux besoins de modernisation du réseau, deux programmes se dérouleront sur les 15 années à venir.

Ces travaux représentent un investissement de 32 M€ pour le territoire. Ils cibleront en priorité :

- le **renouvellement des réseaux d'eau potable** dont l'âge moyen dépasse aujourd'hui les 70 ans, avec un objectif d'atteindre un taux de renouvellement annuel de 2% d'ici 2025,
- la **limitation des pertes sur le réseau d'eau potable** dans un contexte de baisse de production des ressources provoqué par le changement climatique,
- la **sécurisation de la distribution** de l'eau potable, par la création d'interconnexion de secours,
- la **mise en conformité des systèmes d'assainissement** (réseaux et stations d'épuration) visant à préserver le cycle de l'eau.

Le financement de ces travaux sera assuré, au-delà d'éventuelles subventions (Département, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, État) **par les redevances perçues auprès des usagers du service.**



Une première harmonisation tarifaire depuis 2018

L'harmonisation tarifaire de 2018 à 2021 avait instauré un tarif unique pour l'ensemble des communes (à l'exception de Saint-Didier de Bizonnes gérée par le SIE de la Région de Biol).

		eau potable	assainissement
part fixe (en € HT)		73,22	57,67
part variable (en € HT)	0-50 m ³	1,40 / m ³	0,70 / m ³
	51-100 m ³	1,46 / m ³	1,16 / m ³
	+ de 101 m ³	1,57 / m ³	1,25 / m ³



Un nouveau tarif en 2022

Les élus de Bièvre Est ont souhaité revenir à un tarif unique.

Ce nouveau tarif, voté en 2022, répond à plusieurs objectifs :

- **ne plus pénaliser** les familles,
- **inciter les économies** d'eau dès le 1^{er} m³,
- **lisser les variations** de coût en baissant les parts fixes,
- ré-équilibrer les budgets eau et assainissement,
- rendre la tarification plus visible.

		eau potable	assainissement
part fixe (en € HT)		60	40
part variable (en € HT)		1,34 / m ³	1,43 / m ³



Projections tarifaires

La tarification devrait, au regard des investissements, du coût d'exploitation du service, des coûts énergétiques et de l'inflation, rester maîtrisée.